

**Une
personne =
un chèque,
et ce, sans
pénalité
financière !**



Dans cette édition :

- Aide sociale : Indexation des prestations et mesures en lien avec la COVID-19p.2-3
- Bonne nouvelle, l'un de nos dossiers a avancé !p.3-4
- Les communications en temps de COVID : ce que j'en ai apprisp.5-6
- Une réforme permanente de l'assurance-chômage s'impose !p.6-7
- Le comité Femmes et pauvreté de l'ADDS Rive-Sud en action !p.8-9
- Des nouvelles du chômage et de l'employabilitép.10-11
- Fenêtre sur le monde - À l'autre bout de la planète, des paysan-ne-s pauvres mobilisé-e-sp.11-12
- Nouvelle stagiaire à l'ADDS Rive-Sud ! + Une pétition qui pourrait vous intéresser !p.12

Aide sociale : Indexation des prestations et mesures en lien avec la COVID-19

Par Roxane Blanchet

Nouveaux montants des prestations d'assistance sociale pour une personne seule en 2021

Programmes	Montants
Objectif emploi <i>Primo demandeurs sans contraintes à l'emploi</i>	708 \$
Aide sociale <i>Sans contraintes à l'emploi</i>	708 \$
Aide sociale <i>Contraintes temporaires à l'emploi</i>	848 \$
Solidarité sociale <i>Contraintes sévères à l'emploi</i>	1111 \$
Solidarité sociale 66/72 <i>Contraintes sévères à l'emploi depuis 66 des 72 derniers mois</i>	1298 \$

Indexation des prestations

Au 1er janvier de chaque année, les montants des prestations d'aide financière de dernier recours (aide sociale) sont indexés. L'idée est de faire en sorte que les prestations suivent l'augmentation du coût de la vie. Le pourcentage d'indexation est déterminé par le ministère des Finances, qui se base sur l'Indice des prix à la consommation (IPC), et représente une protection du pouvoir d'achat des Québécois. Le gouvernement présente l'indexation comme une mesure pour accroître le revenu disponible de l'ensemble des prestataires de l'assistance sociale, mais dans les faits, l'indexation n'améliore pas la situation financière des personnes assistées sociales; elle permet simplement qu'elle ne se dégrade

pas. En effet, l'indexation permet seulement que les prestations suivent la variation des prix des biens et services pour éviter qu'elles ne perdent de la valeur avec le temps.

Pour 2021, le pourcentage d'indexation est de 1,26%. On peut se demander si l'indexation correspond à la hausse réelle du coût de la vie. Les experts prédisent déjà une augmentation des denrées alimentaires de 3% à 5% pour 2021, en raison des effets continus de la COVID-19 sur la chaîne agroalimentaire. On peut donc s'imaginer que le maigre 1,26% d'indexation de cette année ne sera pas suffisant pour rattraper la hausse du coût de la vie que la pandémie entraîne.

De plus, nul besoin de répéter que ces montants, même s'ils sont indexés, sont loin d'être suffisants pour couvrir ses besoins de base. En effet, la prestation d'aide sociale pour les personnes qui sont considérées comme n'ayant aucune contrainte à l'emploi par le ministère correspond à peine à 42% de la Mesure du panier de consommation (MPC). La MPC est calculée par Statistique Canada et indique le coût nécessaire, après impôts, pour combler ses besoins de base en fonction de l'endroit où on vit et de la composition de notre ménage. Cela veut dire que si on habite seul-e à Montréal, le minimum pour combler ses besoins de base est d'environ 1673 \$ par mois. On est donc très loin du compte !

Mesures en lien avec la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales réclament qu'une aide financière d'urgence soit accordée aux personnes afin de pallier aux coûts socioéconomiques de la crise. Le gouvernement a refusé d'accorder cette aide et a plutôt décidé de prendre la voie des assouplissements de certaines règles pour « favoriser la sécurité économique des prestataires des programmes d'assistance sociale et réduire les contacts en personne avec les personnels du Ministère et du réseau de la santé ». Voici donc les assouplissements qui se poursuivent jusqu'au 31 mars 2021 :

- Suspension du recouvrement des retenues sur les prestations d'aide financière et d'emploi ;

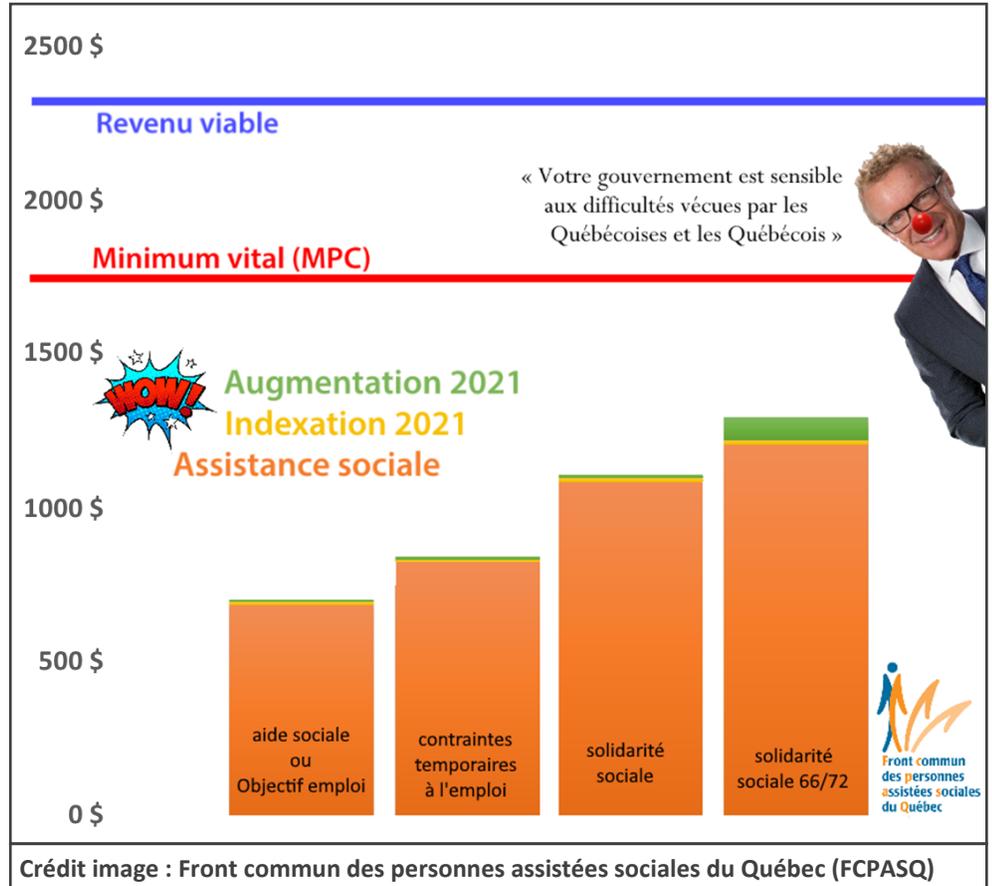
- Reconduction automatique des contraintes temporaires et sévères à l'emploi venant à échéance ;
- Non-comptabilisation des revenus reçus sous forme de dons pécuniaires au-dessus de l'exclusion prévue de 100 \$ par mois.

L'ADDS Rive-Sud continue de marteler que pour assurer une vraie sécurité économique et sanitaire pour les personnes assistées sociales, le gouvernement devrait aller plus loin que ces petits assouplissements administratifs. À travers diverses actions, nous avons revendiqué depuis le début de la pandémie que les prestations d'assistance sociale soient significativement augmentées, de manière à permettre aux personnes de réellement couvrir leurs besoins de base.

En continuant d'ignorer les besoins réels des personnes en situation de

pauvreté, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, montre par ses actions qu'il ne se soucie que de la partie « travail et emploi » de son mandat.

À quand un ministre qui se préoccupera réellement de la pauvreté au Québec? Nous attendons toujours...



Bonne nouvelle, l'un de nos dossiers a avancé !

Par Esther Baillargeon

Les militant.e.s qui fréquentent l'ADDS, entendent parler du dossier des systèmes d'échanges locaux (SEL) depuis un bon moment déjà. Tout a commencé lorsque l'une de nos membres nous a informé, en juin 2019, que son agente lui demandait un relevé de ses heures d'implication à l'organisme Le Filon pour leur activité de la Banque à Pitons. Le présent article vise à présenter le

résultat d'une démarche collective qui a été menée en lien avec ce dossier depuis l'été 2019.

D'abord, un peu de mise en contexte : la Banque à Pitons est un système d'échange local; un endroit où les gens se regroupent pour échanger des services bénévolement. Le fonctionnement est très simple : un.e membre peut offrir une heure de son temps pour

rendre un service selon ses compétences/connaissances, et demander à recevoir une heure de service de la part d'un.e autre membre.

À l'aide sociale, un échange de services peut parfois être qualifié de troc. Par exemple, si j'offre de faire de la mécanique sur la voiture d'un ami et que celui-ci déneige mon entrée en échange, l'aide

sociale pourrait me dire que je fais du troc. On me dirait que je dois demander à mon ami de me payer pour mes services de mécanique. Ce n'est pas tout. L'aide sociale pourrait aussi calculer toute la rémunération que j'aurais dû recevoir pour mes services de mécanique passés et me réclamer cette somme.

C'est ce qui s'est passé dans le dossier mentionné plus haut. La personne a fourni le relevé de ses heures et s'est fait réclamer un montant d'argent pour avoir échangé des services à la Banque à Pitons, et ce, malgré nos nombreuses explications à son agente sur la différence entre du troc et l'implication dans un SEL. Notons que l'agente s'était informée auprès d'un répondant normatif du ministère pour savoir si elle devrait réclamer ou non. Évidemment, cette décision a été renversée en révision. La personne n'a pas eu à rembourser des sommes, puisqu'il s'agissait d'une implication dans un organisme communautaire.

De notre côté, nous étions en contact avec le Filon depuis que cette situation avait été portée à notre attention. Au travers de nos échanges, nous nous rendions compte qu'il y avait un flou dans l'application de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* pour les personnes assistées sociales qui participent à un SEL. Nous avons donc décidé avec le Filon et la membre concernée d'entamer une démarche collective pour que ce point soit clarifié. Notre demande était simple : qu'il soit écrit dans le guide normatif de la Loi que les

heures échangées dans un SEL constitué comme un organisme communautaire ne sont pas comptabilisables à titre de revenus de travail, gains ou autres avantages. Pour présenter cette demande, nous avons rédigé un mémoire qui regroupait nos éléments d'analyse pour départager le troc des SEL, ainsi que notre argumentaire. Nous avons aussi fait produire un avis juridique sur la question par Me Dave Simoneau, qui en arrivait sensiblement aux mêmes conclusions que nous.

Avant les fêtes, nous avons transmis notre mémoire et l'avis juridique au bureau du ministre. Son attaché politique a communiqué avec nous en début janvier pour nous informer des suites. Tout récemment, au début de février, nous avons eu des bonnes nouvelles : la clarification devrait être ajoutée au guide normatif et communiquée aux

agent-e-s. Il ne manque plus que la signature du ministre Boulet. C'est à suivre, mais c'est de bonne augure. Évidemment, nous ne saurons jamais si d'autres personnes s'étaient fait réclamer des sommes pour s'être impliquées dans un SEL. Il s'agissait d'un cas très particulier qui ne se serait peut-être même pas reproduit. Ce que nous savons par contre, c'est que dorénavant, les SEL pourront avoir la certitude de donner la bonne information aux personnes assistées sociales qui fréquentent leur organisme. Aussi, dans le cas où un.e agent.e se demande s'il.elle doit réclamer des sommes dans une situation de ce type, il.elle saura que non en consultant le guide normatif de la Loi.

En conclusion, cette situation témoigne des nombreux obstacles institutionnels rencontrés par les personnes assistées sociales. Il est grandement problématique qu'une personne qui mentionne de façon informelle à son agente qu'elle s'implique bénévolement à la Banque à Pitons, **un service créé dans une visée de lutte contre la pauvreté**, finisse par se faire réclamer de l'argent, et ce, malgré de nombreuses explications de toute part. Cette personne a eu la chance d'être informée de son droit de contester la dette, mais pensons aux nombreuses personnes qui font face à des situations comme celles-là et qui finissent par payer pour des erreurs du ministère.



Crédit image : Canva

Les communications en temps de COVID : ce que j'en ai appris

Par Guy Roy



Crédit image : Canva

La crise de la COVID-19 nous a laissé complètement démuni-e-s pour rejoindre nos membres. Nous avons donc, comme la plupart d'entre vous, fait l'expérience d'un manque de moyens flagrant. Cependant, nous avons pu, grâce à Internet, nous rencontrer comme comité d'organisation. Les salarié-e-s ont redoublé d'ingéniosité pour tous et toutes nous brancher grâce à un mécanisme spécial à Internet : Zoom. Nous avons pu nous parler par téléphone ou presque en personne en nous voyant au moyen de ce logiciel.

Je dis que nous nous sommes trouvé-e-s démuni-e-s car nous n'avions pas de moyen de rejoindre la plupart de nos membres autre que par téléphone ou par la poste. Nous étions coupé-e-s de notre base et cela a grandement handicapé notre façon de fonctionner : plus de cafés-actualité en personne, plus de

formation par petits groupes, plus de visites au local, plus de goûters entre deux réunions, etc. Les salarié-e-s ont été obligé-e-s de se présenter au local un-e par un-e ou de faire du télétravail. Nous ne pouvions nous présenter pour prendre des nouvelles et personne ne pouvait prendre rendez-vous pour compléter une aide individuelle. Nous avons pensé aux visites à domiciles, mais cela a été très laborieux au point où même par ce moyen nos interventions ont diminué de beaucoup.

C'est surtout le contact humain qui a été le plus grand problème. Plus de chaleur d'un sourire, d'un visage radieux, d'yeux rigoleurs. Seulement un écran derrière lequel engager une conversation. N'eût été de cet écran, nous n'aurions même pas pu animer le comité d'organisation. Comme vous, sans doute, nous nous sommes retrouvé-e-s seul-e-s dans nos

maisons. Même le repas de Noël, une sortie si gaie d'habitude, s'est fait à partir de nos foyers et derrière des écrans.

C'est donc dire comment s'est fait sentir le manque d'accès de nos membres à Internet. Même si chacun-e en avait la possibilité, l'acquisition d'un ordinateur ne règle pas tout. Il faut savoir s'en servir et développer l'habileté à le faire fonctionner à son avantage. C'est donc l'accès à tous les moyens de communication modernes, avec la méthode appropriée, qui est en jeu. En plus des équipements, comme l'ordinateur et la caméra, on doit avoir quelques notions d'informatique pour bien maîtriser les appareils et leur capacité de transmettre son et image.

La Ville de Lévis est présentement impliquée dans un projet pour recueillir des téléphones cellulaires usagers et des portables que des citoyen-ne-s dévoué-e-s mettront à niveau et distribueront à ceux et celles qui voudraient s'en procurer. La quantité sera extrêmement limitée. Et les moyens de les utiliser demanderont une connexion payante ou un Wi-Fi gratuit à proximité (un Wi-Fi est un moyen sans fil de se brancher sur Internet). Plusieurs commerces ou organismes offrent du Wi-Fi et la municipalité est à cartographier ces Wi-Fi disponibles en ville à l'extérieur pour les personnes en situation de pauvreté.

Mais comme peu de gens en ont les moyens ou connaissent toutes les techniques de communication, il m'est venu l'idée de plaider pour un accès universel à Internet à domicile et à ses instruments au moyen de subventions individuelles et de formations gratuites accessibles au plus grand nombre dans les écoles ou les bibliothèques. Ainsi, nos problèmes de communication, d'information ou de consultation avec nos membres au moyen d'Internet seraient résolus. Comme on a rendu accessible les tablettes et les portables aux étudiant-e-s et aux personnes âgées pendant la

COVID, on pourrait étendre à tous les citoyens et toutes les citoyennes ces moyens modernes de communiquer avec le monde entier et surtout avec ceux et celles dont on a été coupé-e-s par le péril naturel de la COVID, tout simplement en branchant tout le monde comme service public essentiel.

Malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri de revivre une pandémie à nouveau et les gens confinés ne pourront tolérer indéfiniment la séparation d'avec leurs proches ou entre militant-e-s d'une même organisation. Les

moyens informatiques techniques sont là. Il suffit de les démocratiser au maximum, comme la télé ou le téléphone. Une société riche et moderne comme la nôtre ne peut priver constamment ses membres des moyens de se solidariser et de fraterniser. Ces moyens doivent de plus être socialisés pour que tous et toutes y aient accès, quels que soient sa condition ou ses moyens financiers. Ce ne peut être laissé au privé comme une marchandise comme les autres. C'est une question de lien avec la communauté.

Une réforme permanente de l'assurance-chômage s'impose !

Par Éloi Paradis-Deschênes



Avec le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE),

notre regroupement provincial de défense des droits des chômeurs et

chômeuses, l'ADDS Rive-Sud participe actuellement à une grande campagne réclamant une réforme permanente de l'assurance-chômage.

Avec la pandémie, nous avons pu constater que les emplois ne sont jamais à l'abri d'une perturbation sociale et économique. Mais surtout, il est devenu évident que l'assurance-chômage régulière est inadéquate et laisse beaucoup trop de personnes qui perdent leurs emplois sans aucune aide gouvernementale. En effet, avec la situation actuelle et les nombreuses pertes d'emplois, le gouvernement fédéral s'est vu forcé de créer de nouveaux programmes d'aide comme la PCU et la PCRE. Dans le cas contraire, trop de personnes se seraient



retrouvées sans revenu pour vivre à cause des défaillances de l'assurance-chômage.

Or, même en temps normaux, une grande proportion de personnes qui perdent leur emploi sont abandonnées par le gouvernement. Dans les années 70, c'était 96% des chômeurs et chômeuses qui étaient couvert-e-s par l'assurance-chômage, alors qu'aujourd'hui c'est à peine 42%. En plus, normalement, une personne qui se qualifie à l'assurance ne reçoit que 55% de son salaire, alors que le montant des prestations allait de 66% à 75% à une certaine époque. Pandémie ou pas, tout le monde a le droit à une qualité de vie décente en cas de perte d'emploi. C'est pourquoi il faut mettre fin aux injustices du régime d'assurance-chômage tel qu'il existe.

En novembre dernier, l'ADDs a donc interpellé Steven Blaney, le député fédéral de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis, pour demander une réforme de l'assurance-chômage. Une délégation de

l'ADDs a rencontré le député pour défendre quatre des principales revendications de la campagne menée par le MASSE.

1. Établir un seuil d'admissibilité unique de 350h (ou de 13 semaines) afin d'éliminer la référence injuste aux taux de chômage régionaux et favoriser l'accès aux personnes travaillant à temps partiel qui n'ont pas de protection de revenu avec le régime actuel.
2. Rehausser le taux de prestation à 70% basé sur les 12 meilleures semaines pour réduire la précarisation économique des prestataires et atténuer l'impact des semaines moins rémunératrices.
3. Élever le plancher minimum de prestation à 35 semaines afin de réellement donner le temps nécessaire aux prestataires pour trouver un nouvel emploi qui coïncide à leurs compétences et leurs besoins, puis de limiter la période sans revenu des emplois saisonniers qui sont d'ailleurs constituant de l'économie canadienne.

4. Abolir les exclusions totales pour rétablir l'accès aux prestations dans le cas d'un départ volontaire ou d'inconduite et ainsi respecter le droit aux personnes de choisir de quitter un emploi qui met leur intégrité physique ou psychologique à risque et rétablir l'équilibre dans les relations de travail.

Il est temps de mettre fin à l'insensibilité des gouvernements, d'arrêter de sur-responsabiliser les personnes lorsqu'elles perdent leurs emplois pour des raisons sociales, et de réellement faire preuve d'humanité en soutenant l'ensemble des personnes qui perdent leur emploi.

Si vous êtes d'avis qu'une réforme permanente du régime d'assurance-chômage s'impose, vous êtes invité.e.s à signer et à partager massivement la pétition du MASSE : <https://petitions.noscommunes.ca/fr/Petition/Sign/e-3111>

Le comité Femmes et pauvreté de l'ADDS Rive-Sud en action !

Par Esther Baillargeon

Nous en sommes déjà à la troisième rencontre du comité femmes et pauvreté pour l'année 2020-2021. Cinq femmes y participent par Zoom. Dans les premières rencontres, nous avons établi un plan d'action. Au menu pour l'année à venir : formations, mobilisations (vie maritale, 8 mars et Marche mondiale des femmes), recrutement de nouvelles militantes et réflexions sur nos alliances en vue du prochain plan d'action. Jusqu'à maintenant, nous nous sommes impliquées dans trois projets :

- Nous avons écrit une lettre ouverte sur le thème de la vie maritale à l'aide sociale qui a été publiée la journée de la Saint-Valentin ;
- Nous avons produit une courte vidéo accompagnant cette lettre ouverte ;
- Nous avons participé à un projet mené par le Centre Femmes l'Ancre dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars).

Toutes les femmes intéressées à joindre ce comité sont invitées ! Vous pouvez simplement nous appeler à l'ADDS au 418-838-4774 pour nous faire part de votre intérêt. Prochainement, nous comptons nous impliquer dans un projet pour le 8 mars avec des militantes de Québec. Nous comptons aussi organiser un visionnement-discussion du vidéoclip de la chanson « Les violences, c'est assez ! » écrite par la Coalition régionale de la Marche mondiale des femmes. En terminant, je vous laisse sur deux textes écrits par des femmes du comité dans le cadre de nos actions.



COMITÉ FEMMES ET PAUVRETÉ

UN COMITÉ QUI S'ADRESSE AUX FEMMES ASSISTÉES SOCIALES ET/OU EN SITUATION DE PAUVRETÉ AYANT ENVIE DE PARTAGER LEUR VÉCU AVEC D'AUTRES FEMMES ET DE SE MOBILISER COLLECTIVEMENT POUR LUTTER POUR UNE MEILLEURE JUSTICE SOCIALE !

APPELEZ-NOUS POUR SIGNIFIER VOTRE INTÉRÊT À PARTICIPER AU 418-838-4774.

Quand Saint-Valentin rime avec pétrin !

En ce jour de Saint-Valentin, l'Association de Défense des Droits Sociaux de la Rive-Sud dénonce l'application de la notion de vie maritale pour les personnes assistées sociales. Une réalité peu connue, mais qui a de graves conséquences sur plusieurs de nos concitoyen.ne.s.



La notion de vie maritale, c'est quoi ? Il s'agit du moment où l'aide sociale considère que deux personnes sont en couple au sens de la Loi. Jusque-là, rien de bien différent de ce que l'on retrouve dans les autres lois au Québec. Par contre, là où le bât blesse du côté de l'aide sociale, c'est que quand cette notion est appliquée, le plus souvent après 12 mois de cohabitation, les prestataires font face à d'importantes pertes de revenus. En effet, un couple à l'aide sociale ne reçoit qu'une seule prestation, celle-ci amputée d'environ 25% de ce que les deux membres recevraient individuellement. Lorsque l'un.e des conjoint.e travaille, il ou elle doit prendre à sa charge l'autre membre du couple, pour qui les prestations seront totalement

annulées. Évidemment, cela a des impacts considérables dans la vie des prestataires qui peinent déjà à subvenir à leurs besoins de base : manque d'autonomie, pauvreté, dettes, isolement, solitude, etc.

Nous nous demandons donc : est-ce que les personnes assistées sociales ont droit à l'amour elles aussi ? Quand on pense à Sylvie*, qui voit son conjoint seulement les fins de semaine pour ne pas perdre son droit à l'aide sociale et son autonomie malgré 8 ans d'amour.

Quand on pense à Jocelyn*, qui doit 36 000\$ au ministère parce qu'on a considéré qu'il était en couple avec son coloc depuis 2016, et qui devra mener une longue bataille contre l'aide sociale, parce que le fardeau de la preuve est porté par les prestataires.

Quand on pense à Sarah*, qui fréquente une personne qui travaille en redoutant le moment où elle devra l'informer que si elles déménagent ensemble, elle sera à sa charge complète après 12 mois de cohabitation.

Finalement, quand on pense à Lucie*, qui vit de la violence économique et psychologique depuis qu'elle s'est déclarée en couple et que son conjoint reçoit les prestations dans son compte. Comment quitter lorsqu'on n'a rien ?

Il est clair que non, les personnes assistées sociales n'ont pas le même droit à l'amour que les autres. Plusieurs personnes choisissent même de rester seules afin d'éviter tous ces tracas et démarches administratives. C'est pourquoi, pour mettre fin à l'injustice de l'application de la notion de vie maritale à l'aide sociale, nous revendiquons la mesure suivante : une personne = un chèque, et ce, sans pénalité financière !

*Noms fictifs, mais histoires réelles.

Lettre ouverte écrite collectivement par le comité Femmes et pauvreté de l'Association de Défense des Droits Sociaux de la Rive-Sud

Texte au sujet de la pauvreté des femmes en temps de pandémie

Par Jessica Massé

Salut ! Je m'appelle Jessica et je suis une femme sans emploi. Je vais vous parler de ce que les femmes en situation de pauvreté on vit avec la COVID.

On se sent délaissées par notre gouvernement. Nous n'avons eu aucune aide d'urgence pendant la pandémie. Les prestations d'aide sociale sont trop basses pour subvenir à nos besoins. Maintenant tout augmente : l'épicerie, le loyer... mais mon argent elle augmente pas. Beaucoup de femmes ont perdu leur job. En plus, c'est souvent des jobs précaires. La pauvreté aggrave nos problèmes de santé et c'est encore pire en temps de COVID. Pour les personnes en situation de pauvreté, souvent les seules sorties c'est des loisirs gratuits et du bénévolat et là on peut plus rien faire. On est isolées. On se sent incomprises et nous vivons de la violence économique.

Il est temps que le gouvernement se réveille et écoute les femmes en situation de pauvreté !

Des nouvelles du chômage et de l'employabilité

Par Éloi Paradis-Deschênes



Crédit image : Canva

Nouvelles concernant l'assurance-chômage

Réduction du délai de carence à l'assurance-emploi

Depuis le 31 janvier dernier, le délai de carence de l'assurance-chômage est temporairement suspendu pour l'ensemble des nouvelles demandes. Le délai de carence est la période d'attente durant laquelle une personne qui perd son emploi ne reçoit aucun montant de l'assurance-chômage. Ce délai était préalablement passé de deux semaines à une semaine le 1er janvier 2021. Cette période d'attente, durant laquelle le chômeur ou la chômeuse ne peut compter sur aucun revenu, est maintenant complètement annulée jusqu'au 25 septembre 2021 afin de réduire le fardeau financier des travailleurs et des

travailleuses.

Pas de remboursement de la PCU pour certain-e-s travailleur-euse-s autonomes

Pour avoir droit à la PCU, un travailleur ou une travailleuse autonome devait avoir gagné un revenu net de 5000\$. Or, le gouvernement a reconnu avoir fourni des informations qui manquaient de clarté. Plusieurs travailleurs et travailleuses autonomes ont donc pensé qu'ils et elles avaient droit à la PCU en ayant touché un revenu brut de 5000\$. Le 9 février dernier, Justin Trudeau a donc annoncé qu'aucune réclamation de remboursement de la PCU ne serait envoyée aux travailleurs et travailleuses autonomes dont le revenu net était inférieur à 5000\$, mais dont le revenu brut était d'au moins 5000\$. Les travailleurs et

travailleuses autonomes touché-e-s par cette annonce et ayant déjà remboursé une partie ou la totalité du montant se verront retourner cette somme par le gouvernement fédéral.

Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation

En novembre dernier, le gouvernement du Québec a lancé le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF). Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les personnes suivant une nouvelle formation et voulant se requalifier pour le marché de l'emploi. Il vise tout particulièrement les travailleurs et travailleuses dont l'employabilité est affectée par la détérioration de la situation économique. L'allocation accordée aux personnes admissibles est de 500\$ par semaine pour la durée de la formation. Le PARAF permet également aux personnes sans emploi de voir leurs allocations majorées à 500 \$ par semaine si elles reçoivent déjà de l'aide financière du gouvernement.

Les critères d'admissibilités sont les suivants :

1. Être sans emploi.
Les prestataires de l'assurance-emploi (et autres programmes fédéraux comme la PCRE) et les prestataires de l'aide sociale, de la

solidarité sociale ou du programme objectif emploi du gouvernement du Québec sont admissibles. Les personnes sans emploi qui ne reçoivent aucune aide gouvernementale sont également admissibles.

2. Avoir rencontré un agent d'aide à l'emploi d'un bureau de Services Québec.

Pour bénéficier du PARAF, vous devez rencontrer un agent d'aide à l'emploi dans un des bureaux de

Services Québec ou dans un centre local d'emploi (CLE). L'agent évaluera votre situation et vos besoins pour confirmer votre admissibilité.

3. Être inscrit à une formation, entre le 30 novembre 2020 et le 31 mars 2021, qui mène à un métier ou une profession offrant de bonnes perspectives d'emploi (considérées comme étant en équilibre ou en déficit de main-d'œuvre).

La formation doit débuter au plus tard le 25 septembre 2021. La formation générale du secondaire et les formations de francisation et d'alphabétisation ne sont pas admissibles au programme. Les formations qui sont couvertes par le PARAF sont de courte durée (les attestations d'études professionnelles, les attestations d'études collégiales et les « microprogrammes » universitaires).

Fenêtre sur le monde

À l'autre bout de la planète, des paysan-ne-s pauvres mobilisé-e-s

Par Guy Roy

Les paysan-ne-s pauvres et les travailleur-euse-s agricole de l'Inde sont en train de se mobiliser contre leur appauvrissement à cause de lois agraires qui augmenteraient leur dépendance à « l'agrobusiness », risqueraient de les exproprier de leurs terres et menaceraient la sécurité alimentaire de l'Inde.

Il-elle-s sont des milliers à occuper New Dehli, la capitale, et demandent que les lois qui leur nuiraient soient retirées. Il-elle-s ont créé un large front uni autour d'eux-elles avec tous les partis d'opposition contre le gouvernement Modi, d'extrême-droite hindouiste.

Leur occupation d'une grande ville de l'Inde est surveillée par la police, qui tente un blocus de l'arrivée d'eau et de nourriture. En ces temps de COVID, les toilettes



Crédit photo : Phil Bus

<https://www.flickr.com/photos/152901266@N06/43159739971/in/photolist-RR99xT-28KSX2M-28KSWCa-bbP6y6-7nk1gc-5A2g22-6cSGQC-5gUsGB-2dqvvZG-23eaZRa-DZxwtP-ELro7E-92ZqVb-9GTsax-92Wnw8-7HhhGy-nAiBND-82qhRJ-92Ztyj-98vHdr-2dqvw7L-2dqvw3N-92WjRp-98xGNC-dPmiNf>

CC BY-SA 2.0

« Plowing the land in India - modern and traditional.jpg » créé le 24 mai 2014.

ne sont pas nettoyées.

Greta Thunberg, la jeune écologiste venue au Québec il y a quelques années, les a appuyé-e-s sur Twitter, ce qui a fait le tour du monde, et le gouvernement indien est en colère contre elle. Elle mondialise la solidarité avec les paysan-e-s indien-ne-s pauvres et ça ne fait pas l'affaire de Modi, le chef du pays.

Cela montre bien que les plus pauvres peuvent changer les choses quand il-elle-s sont mobilisé-e-s. Il-elle-s peuvent soulever toute une population autour d'eux-elles et les partis politiques de la nation suivent, sauf celui au pouvoir.

Les liens avec la mondialisation et la préservation des terres agricoles

pour nourrir la population indienne sont évidents. Ces fermier-ère-s, pauvres pour la plupart, ne comptent que sur eux-elles-mêmes, mais il-elle-s suscitent une grande solidarité en Inde. Tout ce qu'il y a de conservateur dans ce pays est isolé devant l'appui populaire gigantesque créé par leur mouvement.

Nouvelle stagiaire à l'ADDS Rive-Sud !

Bonjour, je m'appelle Éloïse, je suis étudiante de première année en Techniques de travail social au Cégep de Lévis. Depuis ma tendre enfance, j'ai toujours eu l'âme à la tendresse et au réconfort. Tout au long de ma jeunesse, j'étais en quelque sorte la thérapeute de mes amies. J'ai toujours été attirée envers les personnes qui avaient besoin d'aide, celles qui

cherchaient seulement une oreille pour se confier, les personnes vivant des situations difficiles. Depuis quelques années, je suis certaine à 100% de vouloir travailler auprès des personnes démunies, spécialement les enfants. En outre, mon stage à l'ADDS me permet de m'ouvrir vers une clientèle adulte, mais aussi vers la défense des droits, ce qui

m'intéresse de plus en plus. Je suis une jeune fille touchée par le malheur des autres, mais aussi par l'injustice envers les personnes qui ne peuvent se défendre elles-mêmes. En bref, cela me fait grandement plaisir d'être présente avec vous tous les jeudis jusqu'à la mi-avril.

Une pétition qui pourrait vous intéresser !



Dirigez-vous au www.filetsocial.ca pour signer la pétition de la Coalition Main Rouge afin d'exiger la reconstruction du filet social par un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.